

Date de préparation 21-mai-2010

Date de révision 15-janv.-2021

Numéro de révision 2

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

|                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| Nom du produit                | <b>Pyromellitic dianhydride</b> |
| Cat No. :                     | <b>45788</b>                    |
| Synonymes                     | Pyromellitic dianhydride        |
| No.-CAS                       | 89-32-7                         |
| No.-CE.                       | 201-898-9                       |
| Formule moléculaire           | C10 H2 O6                       |
| Numéro d'Enregistrement REACH | -                               |

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

|                            |                                      |
|----------------------------|--------------------------------------|
| Utilisation recommandée    | Substances chimiques de laboratoire. |
| Utilisations déconseillées | Pas d'information disponible         |

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

|                |  |
|----------------|--|
| Société        | Thermo Fisher (Kandel) GmbH<br>Erlenbachweg 2<br>76870 Kandel<br>Germany<br>Tel: +49 (0) 721 84007 280<br>Fax: +49 (0) 721 84007 300 |
| Adresse e-mail | tech@alfa.com<br>www.alfa.com<br>Département sécurité du produit.  |

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Carechem 24: +44 (0) 1235 239 670 (Multi-langue, numéro d'urgence 24 heures)  
Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Centre Mainz  
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008****Dangers physiques**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Dangers pour la santé**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Sensibilisation respiratoire  
Sensibilisation cutanée

Catégorie 1 (H318)  
Catégorie 1 (H334)  
Catégorie 1 (H317)

## Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

### Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

## 2.3. Autres dangers

Se décompose au contact de l'eau

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

| Composant                  | No.-CAS | No.-CE.           | Pour cent en poids | CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008                |
|----------------------------|---------|-------------------|--------------------|--|
| Dianhydride pyromellitique | 89-32-7 | EEC No. 201-898-9 | 99                 | Skin Sens. 1 (H317)<br>Eye Dam. 1 (H318)<br>Resp. Sens. 1 (H334) |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

Numéro d'Enregistrement REACH

-

*Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16*

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

|                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Contact oculaire</b> | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.  |
| <b>Contact cutané</b>   | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.   |
| <b>Ingestion</b>        | NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.  |
| <b>Inhalation</b>       | Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. |

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures oculaires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau. Dioxyde de carbone (CO2). Agent chimique sec. mousse chimique.

#### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter la formation de poussières.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Éviter la formation de poussières.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Minimiser la génération et l'accumulation de poussières. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit.

#### **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

Liste source (s):

| Composant   | Lettonie | Lituanie                      | Luxembourg | Malte | Roumanie |
|-------------|----------|-------------------------------|------------|-------|----------|
| Dianhydride |          | TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> IPRD |            |       |          |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

**Pyromellitic dianhydride**

Date de révision 15-janv.-2021

|                            |                          |                            |                 |              |                |
|----------------------------|--------------------------|----------------------------|-----------------|--------------|----------------|
| pyromellitique             |                          |                            |                 |              |                |
| <b>Composant</b>           | <b>Russie</b>            | <b>République slovaque</b> | <b>Slovénie</b> | <b>Suède</b> | <b>Turquie</b> |
| Dianhydride pyromellitique | MAC: 5 mg/m <sup>3</sup> |                            |                 |              |                |

## Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

| Component                                    | Effet aigu local<br>(Dermale) | Effet aigu systémique<br>(Dermale) | Les effets chroniques<br>local (Dermale) | Les effets chroniques<br>systémique (Dermale) |
|--|-------------------------------|------------------------------------|--|---|
| Dianhydride pyromellitique<br>89-32-7 ( 99 ) |                               |                                    |  | DNEL = 10mg/kg<br>bw/day                      |

| Component                                    | Effet aigu local<br>(Inhalation) | Effet aigu systémique<br>(Inhalation) | Les effets chroniques<br>local (Inhalation) | Les effets chroniques<br>systémique<br>(Inhalation) |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|---|---|
| Dianhydride pyromellitique<br>89-32-7 ( 99 ) |                                  |                                       |   | DNEL = 70.4mg/m <sup>3</sup>                        |

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

| Component                                    | Eau douce      | Des sédiments<br>d'eau douce    | Eau intermittente | Micro-organismes<br>dans le traitement<br>des eaux usées | Des sols<br>(agriculture)   |
|--|----------------|---------------------------------|-------------------|--|-----------------------------|
| Dianhydride pyromellitique<br>89-32-7 ( 99 ) | PNEC = 7.9µg/L | PNEC = 29.2µg/kg<br>sediment dw | PNEC = 79µg/L     | PNEC = 23mg/L  | PNEC = 1.21µg/kg<br>soil dw |

| Component                                    | Eau de mer      | Des sédiments<br>d'eau marine   | Eau de mer<br>intermittente | Chaîne alimentaire | Air |
|--|-----------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------|-----|
| Dianhydride pyromellitique<br>89-32-7 ( 99 ) | PNEC = 0.79µg/L | PNEC = 2.92µg/kg<br>sediment dw | PNEC = 7.9µg/L              |                    |     |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### Équipement de protection individuelle

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

|  |   |                            |                            |                             |
|--|---|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>Protection des yeux</b>   | Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)   |                            |                            |                             |
| <b>Protection des mains</b>  | Gants de protection   |                            |                            |                             |
| <b>Matériau des gants</b>  | <b>Le temps de passage</b>  | <b>Épaisseur des gants</b> | <b>La norme européenne</b> | <b>Commentaires à gants</b> |
| Caoutchouc naturel<br>Caoutchouc butyle<br>Caoutchouc nitrile<br>Néoprène<br>PVC   | Voir les recommandations du fabricant   | -                          | EN 374                     | (exigence minimale)         |
| <b>Protection de la peau et du corps</b> Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.  |   |                            |                            |                             |
| <p>Inspecter les gants avant de l'utiliser<br/>     Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.<br/>     (Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)<br/>     S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche<br/>     compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation<br/>     Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu<br/>     Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée</p> |   |                            |                            |                             |
| <b>Protection respiratoire</b>   | <p>En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.<br/>     Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu</p>  |                            |                            |                             |
| <b>À grande échelle / utilisation d'urgence</b>  | <p>Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience<br/> <b>Type de filtre recommandé :</b> Filtre à particules conforme à EN 143</p>  |                            |                            |                             |
| <b>À petite échelle / utilisation en laboratoire</b>   | <p>Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience<br/> <b>Demi-masque recommandée:</b> - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141<br/>     Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée</p> |                            |                            |                             |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>  | Aucune information disponible.  |                            |                            |                             |

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| <b>État physique</b>                     | Poudre Solide                                  |
| <b>Aspect</b>                            | Beige  |
| <b>Odeur</b>                             | Aucune information disponible                  |
| <b>Seuil olfactif</b>                    | Aucune donnée disponible                       |
| <b>Point/intervalle de fusion</b>        | 283 - 287 °C / 541.4 - 548.6 °F                |
| <b>Point de ramollissement</b>           | Aucune donnée disponible                       |
| <b>Point/intervalle d'ébullition</b>     | 397 - 400 °C / 746.6 - 752 °F @ 760 mmHg       |
| <b>Inflammabilité (Liquide)</b>          | Sans objet                                     |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>      | Aucune information disponible                  |
| <b>Limites d'explosivité</b>             | Solide   |
| <b>Point d'éclair</b>                    | 380 °C / 716 °F                                |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b> | Aucune donnée disponible                       |
|  | <b>Méthode</b> - Aucune information disponible |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

|  |                               |        |
|--|-------------------------------|--------|
| Température de décomposition           | Aucune donnée disponible      |        |
| pH                                     | Aucune information disponible |        |
| Viscosité                              | Sans objet                    | Solide |
| Hydrosolubilité                        | Se décompose                  |        |
| Solubilité dans d'autres solvants      | Aucune information disponible |        |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) |                               |        |
| Pression de vapeur                     | <0.01 hPa @ 20 °C             |        |
| Densité / Densité                      | Aucune donnée disponible      |        |
| Densité apparente                      | Aucune donnée disponible      |        |
| Densité de vapeur                      | Sans objet                    | Solide |
| Caractéristiques des particules        | Aucune donnée disponible      |        |

## 9.2. Autres informations

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Formule moléculaire | C10 H2 O6           |
| Masse molaire       | 218.12              |
| Taux d'évaporation  | Sans objet - Solide |

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales, Sensible à l'humidité.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Polymérisation dangereuse | Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. |
| Réactions dangereuses     | Aucune information disponible.                  |

### 10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau. Éviter la formation de poussières.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur le produit

##### a) toxicité aiguë;

|            |   |
|------------|---|
| Oral(e)    | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cutané(e)  | Aucune donnée disponible  |
| Inhalation | Aucune donnée disponible  |

| Composant                  | DL50 oral                 | DL50 dermal               | LC50 (CL50) par inhalation |
|----------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Dianhydride pyroméllitique | LD50 = 2250 mg/kg ( Rat ) | LD50 > 2000 mg/kg ( Rat ) | -                          |

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;** Aucune donnée disponible
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;** Catégorie 1
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;**  
Respiratoire Catégorie 1  
Peau Catégorie 1  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;** Aucune donnée disponible
- f) cancérogénicité;** Aucune donnée disponible  
Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit
- g) toxicité pour la reproduction;** Aucune donnée disponible
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;** Aucune donnée disponible
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;** Aucune donnée disponible  
**Organes cibles** Aucune information disponible.
- j) danger par aspiration;** Sans objet  
Solide
- Autres effets indésirables** Consulter l'article correspondant du RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances des États-Unis) pour des renseignements complets.
- Symptômes / effets, aigus et différés** Les symptômes d'une réaction allergique peuvent inclure une éruption cutanée, démangeaisons, gonflement, difficulté à respirer, des picotements dans les mains et les pieds, des étourdissements, des vertiges, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires, ou le rinçage.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### 12.1. Toxicité

**Effets d'écotoxicité**

Réagit avec l'eau donc pas de données sur l'écotoxicité de la substance est disponible.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance

Degré d'écotoxicité

Degré de biodégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

Se décompose au contact de l'eau.

Se décompose au contact de l'eau.

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Une bioaccumulation est peu probable

## **12.4. Mobilité dans le sol**

Se décompose au contact de l'eau. Faible probabilité de mobilité dans l'environnement.

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Se décompose au contact de l'eau. De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

## **12.7. Autres effets néfastes**

Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits non utilisés

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Le code européen des déchets

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas entraîner vers les égouts.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IMDG/IMO

Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR

Non réglementé

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

## 14.1. Numéro ONU

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## 14.4. Groupe d'emballage

IATA

Non réglementé

## 14.1. Numéro ONU

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

## 14.4. Groupe d'emballage

## 14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas de précautions spéciales requises

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Inventaires internationaux

X = liste, Europe (EINECS/ELINCS/NLP), U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Philippines (PICCS), Chine (IECSC), Japan (ENCS), Australie (AICS), Korea (ECL).

| Composant                  | EINECS    | ELINCS | NLP | TSCA | DSL | NDSL | PICCS | ENCS | IECSC | AICS (Australie) | KECL     |
|----------------------------|-----------|--------|-----|------|-----|------|-------|------|-------|------------------|----------|
| Dianhydride pyromellitique | 201-898-9 | -      |     | X    | X   | -    | X     | X    | X     | X                | KE-02686 |

**Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux**  
Sans objet

#### Réglementations nationales

**Classification allemande WGK** Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées **NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LC50** - Concentration létale à 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

**LD50** - Dose létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë

**COV** - (composés organiques volatils)

### Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

### Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Préparée par

Département sécurité du produit.

Date de préparation

21-mai-2010

Date de révision

15-janv.-2021

Sommaire de la révision

Sans objet.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006**

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Pyromellitic dianhydride

Date de révision 15-janv.-2021

---

matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**